

option Productions aquacoles

RNCP359 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole
Code(s) NSF	212
Code(s) ROME	A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

I. Fonctions

Le titulaire d'un brevet de technicien supérieur agricole option ' Productions aquacoles ' a pour fonctions :

- de diriger une exploitation aquacole,
- de créer une entreprise ou un atelier aquacole,
- de contribuer à l'évolution technologique et économique des activités artisanales aquacoles (ostréiculture, mytiliculture, pisciculture...),
- d'assurer la liaison et le transfert de connaissances entre, d'une part, les instituts et organismes de recherche et de développement et, d'autre part, les producteurs d'eau douce, d'eau de mer et d'eau saumâtre,
- de diffuser les techniques traditionnelles de productions aquacoles ainsi que les techniques récentes liées aux nouvelles spéculations,
- de contribuer au respect des équilibres optimum entre les objectifs technico-économiques de production et les contraintes de protection de l'environnement.

II. Activités professionnelles

NB : celles-ci sont caractérisées par une ou deux activités principales auxquelles s'ajoutent des activités secondaires.

A. Activités liées à l'exploitation aquacole et aux activités du secteur production qui lui sont associées :

- Il maîtrise et gère l'environnement de l'exploitation.
- Il organise son travail dans un cadre administratif et législatif.
- Il choisit et utilise les matériaux et matériels nécessaires au fonctionnement de l'exploitation.
- Il conduit un système de production spécialisé :
 - o Il alimente les animaux,
 - o Il contrôle les cycles de développement naturel des espèces d'élevage,
 - o Il réalise des opérations de sélection,
 - o Il manipule les animaux (pêche, tri, transfert, chargement, préparation avant la vente...).
- Il valorise les produits de l'exploitation par des opérations liées à la transformation et à la commercialisation.
- Il maîtrise la gestion économique de l'exploitation et la gestion du personnel.

B. Activités liées à l'élaboration et au transfert des connaissances :

- Il communique par écrit et par oral.
- Il conduit des réunions, rédige des comptes rendus et des articles.

- Il expose oralement devant des publics divers.
- Il utilise des moyens audiovisuels.
- Il participe à des travaux de recherche appliquée ou fondamentale.
- Il collabore à l'élaboration d'un protocole expérimental.
- Il assure le suivi de l'expérimentation.
- Il collecte les données techniques et économiques et participe à leur traitement.
- Il met en œuvre des moyens de traitement informatisés ainsi que des logiciels professionnels.
- Il participe à l'élaboration des références technico-économiques propres à chaque type de production à partir des données et paramètres recueillis.

C. Activités liées à l'amélioration des acquis et à la valorisation de l'expérience professionnelle :

- Il recherche l'information et la documentation auprès des centres de documentation ou des banques de données.
- Il utilise un traitement de texte et les utilitaires classiques.
- Il pratique au moins une langue étrangère.
- Il établit des contacts avec les organismes qui sont en liaison avec son activité professionnelle : organismes financiers, administratifs, technico-commerciaux, de recherche et de développement, professionnels (syndicat, institut...), des bureaux d'études, des collectivités locales, des associations de consommateurs, de protection de l'environnement...
- Il anime des actions de formation.
- Il se forme et actualise ses connaissances en participant à des actions et des sessions de formation continue, à des colloques, à des opérations de coopération internationale...

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Capacités communes à toutes les options : – Choisir et utiliser, dans une situation donnée, un modèle mathématique adapté au traitement de l'information présentée sous différents aspects.
 - Utiliser des outils informatiques.
 - Communiquer dans une langue étrangère, par oral et par écrit, dans sa vie professionnelle (anglais ou allemand ou italien ou espagnol).
 - Mobiliser des capacités d'expression, de communication, de relation, d'initiative.
 - Se repérer dans la réalité économique et sociale.
- Capacités spécifiques à l'option :
 - Connaître et appliquer les connaissances législatives et réglementaires liées aux activités aquacoles et à leur environnement.
 - Identifier, situer et repérer les rôles respectifs des différents agents économiques des filières du secteur aquacole afin de pouvoir intervenir sur celles-ci.
 - Maîtriser les connaissances nécessaires à la compréhension des êtres vivants, ceux du monde aquatique en particulier.
 - Mettre en œuvre les méthodes d'investigation de la chimie et de l'hydro-écologie afin de décrire et d'expliquer le fonctionnement d'un écosystème aquatique.
 - Choisir les équipements nécessaires à l'aménagement et au fonctionnement de l'entreprise aquacole et optimiser leur utilisation.
 - Mettre en œuvre les techniques et les savoir-faire nécessaires à la conduite d'un système de production spécialisée.
 - Acquérir et utiliser les outils socio-économiques nécessaires à la mise en œuvre et à la conduite d'une entreprise aquacole.
 - Identifier les contraintes de qualité liées aux principaux procédés de conservation et de transformation des produits aquacoles.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Types d'emplois accessibles : Les emplois susceptibles d'être occupés par un titulaire d'un brevet de technicien supérieur agricole option ' Productions aquacoles ' ont trait :
 - à la responsabilité d'une entreprise à main-d'œuvre familiale ou fonctionnant avec des salariés : conduite technique et économique, organisation du travail... ;
 - à la responsabilité d'actions de développement en France ou à l'étranger ;

- à la participation, comme collaborateur des scientifiques, aux activités des instituts et organismes de recherche et de développement ;
- au contrôle et au suivi d'une production dans le cadre d'un groupement, d'une association ;
- à la mise en place de productions aquacoles, de l'écloserie à la transformation ;
- à l'étude et à l'analyse des marchés des produits aquacoles, à leurs perspectives d'évolution et à leurs incidences sur la stratégie des entreprises et groupements professionnels ;
- à la participation à la conception, au choix, à l'installation et à la maintenance des équipements aquacoles ;
- à la collaboration au sein d'un bureau d'études spécialisé en ingénierie aquacole ;
- à la collaboration au sein d'une entreprise d'approvisionnements des unités de productions aquacoles ;
- à des missions exercées par les pouvoirs publics en matière de productions aquacoles.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le technicien supérieur agricole, hiérarchiquement, se situe entre l'ingénieur et le technicien. La nature et la taille de l'organisme ou de l'entreprise employeur conditionnent cependant son degré d'autonomie et son niveau de responsabilité vis-à-vis des tâches et des missions qui peuvent lui être confiées.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury national, présidé par un ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est composé : – pour deux tiers au moins d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA,
– pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités notoirement compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : – deux-tiers d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au BTSA,
– un tiers de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP17215

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr
<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/359/>